



Réponse à l'Appel à Projets Plan France Très Haut Débit Réseaux d'Initiative Publique

Consultation formelle

Actualisation de janvier 2017

Sommaire

1 Coordonnées du porteur du projet	3
2 Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)	3
2.1 Intitulé du SDTAN	3
2.2 Modalités permettant une consultation libre du SDTAN	3
3 Synthèse et cartographie du territoire couvert par le projet sur lequel une demande de soutien financier du Plan France Très Haut Débit est envisagée. 4	
4 Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit	7

1 Coordonnées du porteur du projet

Nom : Conseil Régional de la Guadeloupe

- Adresse postale : Rue Paul Lacavé, Petit Paris
- Code Postal : 97100
- Ville : BASSE-TERRE
- Téléphone : 05 90 80 40 26
- Email : monique.apat@cr-guadeloupe.fr

2 Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

2.1 Intitulé du SDTAN

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Guadeloupe

2.2 Modalités permettant une consultation libre du SDTAN

http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/SDTAN_Guadeloupe.pdf

3 Synthèse et cartographie du territoire couvert par le projet sur lequel une demande de soutien financier du Plan France Très Haut Débit est envisagée

La région Guadeloupe souhaite concentrer son intervention en dehors des zones NGA, couvertes par au moins un réseau d'initiative privée.

Il est important de noter que l'emprise des zones NGA peut concerner des sous-zones de communes qui sont couvertes par un réseau câblé modernisé. En aucun cas, l'intégralité de la commune n'est comprise comme une zone NGA :

Code INSEE	Communes	Couverture Câble NGA	Intentions d'investissement FttH par un opérateur privé en fonds propres
97102	Anse-Bertrand	Non	Non
97103	Baie-Mahault	Oui (partielle)	Non
97104	Baillif	Non	Non
97105	Basse-Terre	Oui (partielle)	Oui (Orange)
97106	Bouillante	Non	Non
97107	Capesterre-Belle-Eau	Oui (partielle)	Non
97111	Deshaies	Non	Non
97109	Gourbeyre	Oui (partielle)	Non
97114	Goyave	Oui (partielle)	Non
97115	Lamentin	Oui (partielle)	Non
97113	Le Gosier	Oui (partielle)	Non
97117	Le Moule	Oui (partielle)	Non
97101	Les Abymes	Oui (partielle)	Non
97116	Morne-à-l'Eau	Oui (partielle)	Non
97118	Petit-Bourg	Oui (partielle)	Oui (Orange)
97119	Petit-Canal	Non	Non
97120	Pointe-à-Pitre	Oui (partielle)	Oui (Orange)
97121	Pointe-Noire	Non	Non
97122	Port-Louis	Non	Non
97128	Sainte-Anne	Oui (partielle)	Non
97124	Saint-Claude	Oui (partielle)	Non
97129	Sainte-Rose	Oui (partielle)	Non
97125	Saint-François	Non	Non
97132	Trois-Rivières	Oui (partielle)	Non
97133	Vieux-Fort	Oui (partielle)	Non
97134	Vieux-Habitants	Non	Non
97110	La Désirade	Non	Non
97108	Capesterre-de-Marie-Galante	Non	Non
97112	Grand Bourg	Non	Non
97126	Saint-Louis	Non	Non
97130	Terre de Haut	Non	Non
97131	Terre de Bas	Non	Non

La région Guadeloupe souhaite s'inscrire dans le programme suivant :

Axe 1 : Equiper en réseaux FttH BLOM les communes situées en zone blanche NGA

Liste des communes :

Code INSEE	Communes
97102	Anse-Bertrand
97104	Baillif
97106	Bouillante
97111	Désaies
97119	Petit-Canal
97121	Pointe-Noire
97122	Port-Louis
97125	Saint-François
97134	Vieux-Habitants
97110	La Désirade
97108	Capesterre-de-Marie-Galante
97112	Grand Bourg
97126	Saint-Louis
97130	Terre de Haut
97131	Terre de Bas

Axe 2 : Equiper en réseaux FttH BLOM ou en solution de montée en débit ADSL via l'offre PRM les zones blanches NGA de communes disposant de réseaux NGA (intervention infra communale en complémentarité des réseaux câblés NGA existants)

Liste des communes

Code INSEE	Communes
97103	Baie-Mahault
97107	Capesterre-Belle-Eau
97109	Gourbeyre
97114	Goyave
97115	Lamentin
97113	Le Gosier
97117	Le Moule
97101	Les Abymes
97116	Morne-à-l'Eau
97124	Saint-Claude
97129	Sainte-Rose
97132	Trois-Rivières
97133	Vieux-Fort

Axe 3 : Conclure une Convention de Programmation et de Suivi des Déploiements (CPSD) sur les communes ayant fait l'objet d'une intention d'investissements en fonds propres d'un opérateur privé.

Liste des communes

Code INSEE	Communes
97105	Basse-Terre*
97118	Petit-Bourg
97120	Pointe-à-Pitre*

*CPSD déjà signée.

Axe 4 : le cas échéant, pour le cas particulier de Ste-Anne (équipé d'un réseau d'initiative publique BLOM FttH déployé antérieurement à la modernisation du réseau câblé) : moderniser et étendre le Réseau d'Initiative Publique FttH sur le périmètre de la commune.

Code INSEE	Communes
97128	Sainte-Anne

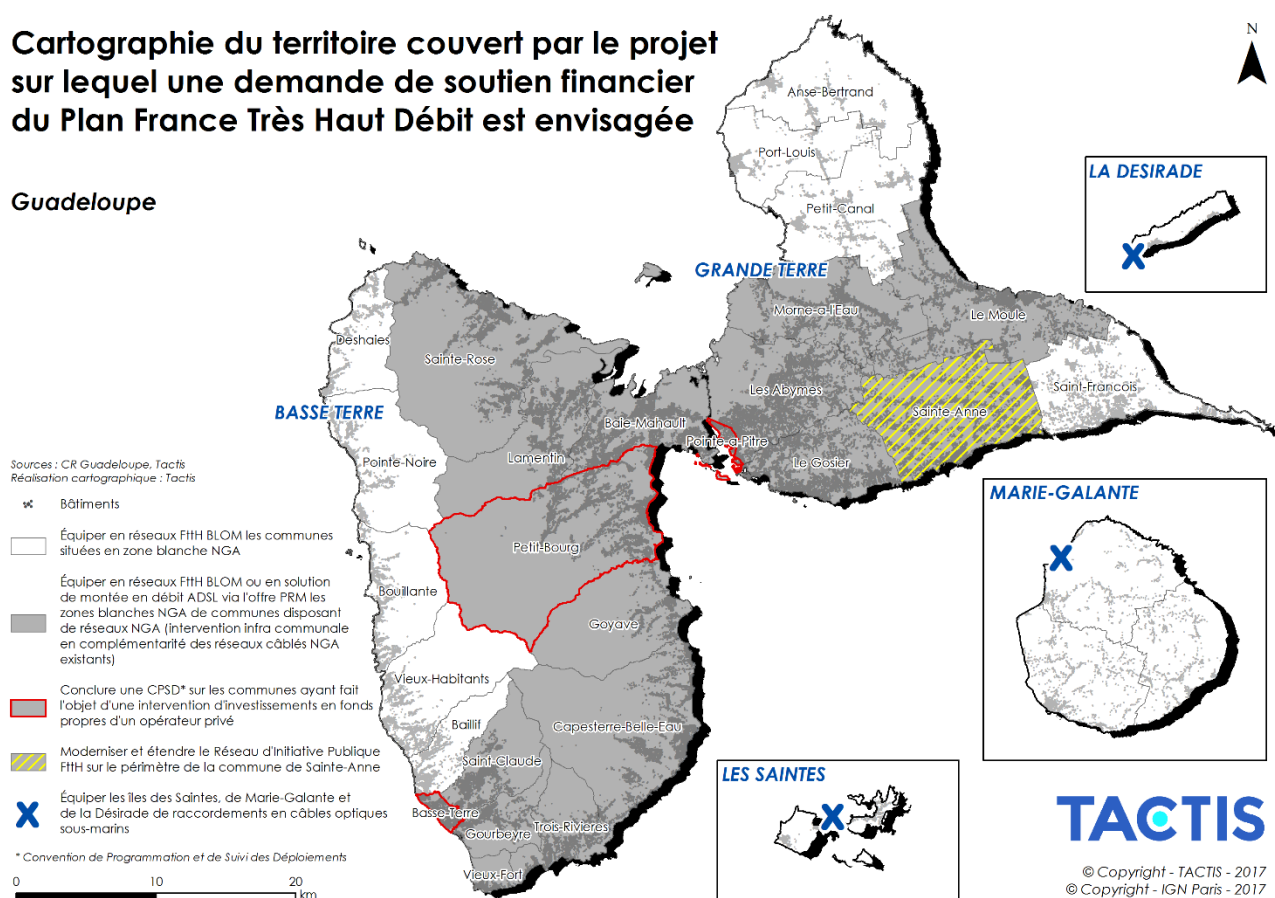
Axe 5 : Equiper les îles des Saintes, de Marie Galante et de La Désirade de raccordements en câbles optiques sous-marins.

Code INSEE	Communes
97110	La Désirade
97108	Capesterre-de-Marie-Galante
97112	Grand Bourg
97126	Saint-Louis
97130	Terre de Haut
97131	Terre de Bas

La cartographie afférente à l'ensemble de ces axes est la suivante :

Cartographie du territoire couvert par le projet sur lequel une demande de soutien financier du Plan France Très Haut Débit est envisagée

Guadeloupe



4 Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit

Un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet susvisé couvre un territoire sur lequel il a déjà un réseau à haut débit ou très haut débit ou sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit devra respecter la procédure suivante :

- Envoyer en lettre recommandée avec accusé de réception, à l'attention du Président du Conseil Régional, Mr Ary Chalus, à l'adresse indiquée dans la partie « Coordonnées du porteur de projet » de la présente consultation¹, comportant le descriptif du ou des projet(s) de déploiement², y compris mutualisés sur le territoire de la Guadeloupe, intégrant :
 - un calendrier de réalisation détaillé présentant a minima une date prévisionnelle d'engagement des travaux ainsi que des prévisions de volume

¹ Une copie de ce courrier doit également être envoyée, par email, à Mme Monique APAT : monique.apat@crguadeloupe.fr (contact référent pour tout complément d'information à la présente consultation).

² Le cas échéant du ou des déploiement(s) réalisé(s) ou en cours de réalisation à décembre 2016.

de prises éligibles³ année par année à compter de la date d'engagement des travaux, exprimées en nombre d'habitations et de locaux à usage professionnel éligibles, ou bien, s'il s'agit de tronçons de collecte fibre optique, des segments envisagés et de l'identification des NRA visant à être raccordés,

- une cartographie précise des zones couvertes ou dont l'opérateur s'engage à initier le déploiement dans les 3 ans à venir et à les achever au plus tard 5 ans après le début des travaux,
 - l'ensemble des éléments justificatifs permettant d'assurer la crédibilité de l'intention de l'opérateur.
- Si plusieurs opérateurs prennent part à un même projet afin de mutualiser leurs efforts, chacun d'eux adresse au Conseil Régional de Guadeloupe un courrier recommandé avec avis de réception attestant de son engagement.
 - Ce signalement s'effectuera dans un délai maximal de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'ARCEP.
 - Les données produites après agrégation des informations cartographiques communiquées par les opérateurs et représentant les zones qu'au moins un opérateur s'engage à couvrir peuvent être librement utilisées par la collectivité territoriale.

Par ailleurs, s'agissant de l'interconnexion fibre optique des futurs NRO, la région souhaite apprécier dans quelle mesure tout ou partie des liaisons identifiées s'avèreraient nécessaires « du fait de l'absence de solution de collecte permettant de répondre aux besoins raisonnables actuels et futurs des opérateurs dans des conditions d'accès techniques et tarifaires raisonnables ».

A cette fin, la région invite les opérateurs à répondre aux questions suivantes dans le délai susvisé.

Question n°1 : Si vous êtes propriétaire d'un réseau de fibre optique, disposez-vous d'au moins 3 fibres de surcapacité pouvant être mises à disposition de tiers sur les communes sur lesquelles la région identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, sur l'ensemble des tronçons
- Oui, sur certains tronçons, précisez les tronçons sur lesquels vous ne disposez pas de surcapacité de 3 fibres _____

- Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant sur la région Guadeloupe (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

³ La cartographie précise des zones que l'opérateur s'engage à rendre éligibles à horizon de cinq ans doit vérifier les conditions de complétude et de cohérence géographique des déploiements prévues par les décisions de l'ARCEP en application de l'article L. 34-8-3 du code des postes et des communications électroniques.

Question n°2 : Avez-vous des projets de déploiement complémentaire de réseau de collecte en fibre optique sur la région Guadeloupe, et plus particulièrement sur les communes sur lesquelles la région identifie des besoins potentiels de collecte ?

Oui, à moins de 12 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

Oui, entre 12 et 36 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

Oui, entre 36 et 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

Oui, au-delà de 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie _____

Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

Question n°3 : Quel est votre avis sur les aspects techniques des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur la région Guadeloupe (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) ?

Réponse :

Question n°4 : Quel est votre avis sur les aspects tarifaires des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur la région Guadeloupe (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...) ?

Réponse :